

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI LE 16 MAI 2023

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le mardi le 16 mai 2023 à 17h30 étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.
Absente : Diane Giguère.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

23-05-10977

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Octroi de contrat pour le parc des loisirs Phase 2

ATTENDU l'appel d'offres publiques pour le parc des loisirs Phase 2 ;
ATTENDU la réception de cinq soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières ;

23-05-10978

ATTENDU l'acceptation du règlement d'emprunt #23-706 par le MAMH ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité octroi le contrat à Construction Pierre Blouin inc. pour la construction d'un pavillon et réaménagement du parc des loisirs Phase 2, pour un coût de 3 421 444.63 \$ taxes incluses, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Demande d'aide financière à Desjardins Côte-de-Beaupré

William St-Cyr, conseiller, se retire de la discussion et du vote.
ATTENDU les investissements majeurs dans le secteur est de la Côte-de-Beaupré;

23-05-10979

ATTENDU le projet de construction d'un pavillon et réaménagement du parc des loisirs Phase 2, pour un coût de 3 421 444.63 \$ taxes incluses, à la Municipalité de L'Ange-Gardien ;
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'attend au même traitement / service que les villes subventionnées dans le secteur est par Desjardins Côte-de-Beaupré ;
ATTENDU que la Municipalité de L'Ange-Gardien veut que la demande d'aide financière soit traitée par la Caisse Desjardins ou le Fonds du Grand Mouvement ;
ATTENDU QUE les installations au parc des loisirs sont accessibles à toute la population de la Côte-de-Beaupré ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité demande une aide financière de 250 000 \$ à Desjardins Côte-de-Beaupré pour la construction d'un pavillon et réaménagement du parc des loisirs Phase 2, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Amendement à la résolution 23-04-10929 concernant le dépôt d'une demande de subvention à Véloce III

ATTENDU la résolution #23-04-10929 et la résolution #23-04-10941 concernant le dépôt d'une demande de subvention à Véloce III ;
ATTENDU l'information du Ministère, pour le dépôt de la demande, de modifier cette dernière afin de rendre les travaux admissibles ;

23-05-10980

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE le conseil de la Municipalité de l'Ange-Gardien modifie le coût des travaux soumis au Volet 1 (aide financière) pour un montant de 5842 \$, et certifie que Mme Christine Gariépy est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

23-05-10981

5. Demande d'aide financière à Fonds du Grand Mouvement

William St-Cyr, conseiller, se retire de la discussion et du vote.

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la Municipalité demande une aide financière à Fonds du Grand Mouvement pour la construction d'un pavillon et réaménagement du parc des loisirs Phase 2, et d'autoriser Mme Christine Gariépy, responsable des loisirs à présenter pour et au nom de la municipalité la demande d'aide financière, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

6. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public Volet 2 Soutien à la réalisation d'aménagement publics et communautaires

Point retiré – projet non-admissible

7. Octroi de contrat pour la surveillance Parc des loisirs - phase 2

Point remis ultérieurement.

8. Période de questions

9. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

23-05-10982

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 17h50, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière